



Télévision

## PAS DE RÉPIT POUR LA RÉFORME...

Nouveau rebondissement dans la réforme de l'audiovisuel public. La suppression de la publicité sur les chaînes de France Télévision ne sera pas repoussée. «La loi est prête» a déclaré hier Christine Albanel. La loi passera comme prévu en Conseil des Ministres, le 22 octobre prochain. Cette réaction fait suite aux propos de l'ancien Premier ministre Edouard Balladur, qui avait proposé dimanche sur i-Télé et France Inter, de suspendre «à titre provisoire» la suppression de la publicité sur les chaînes publiques et d'affecter les économies ainsi réalisées par l'Etat au financement du RSA (le nouveau RMI) pendant un ou deux ans...

Dans son budget 2009, l'Etat prévoit en effet une allocation de 450 millions d'euros pour compenser l'arrêt des spots publicitaires sur les chaînes de France Télévision après 20 heures, dès janvier prochain...

Même si l'ancien Premier ministre a été soutenu par le chef de l'opposition François Hollande, et par la CGT, le Président de la République à lui-même confirmé ce matin, qu'il entendait que «la réforme soit menée à bien, dans l'ensemble du dispositif»...

La CGT a d'ailleurs appelé à la grève générale le 22 octobre prochain, si le projet de loi était présenté en Conseil des Ministres ce même jour... A moins d'un nouveau rebondissement la semaine prochaine, cela semble bien parti...

Rappelons que deux nouvelles taxes pourraient voir le jour pour compenser l'arrêt de la publicité. Une première de 3% sur la publicité des chaînes privées, et l'autre, de 0,9% sur les services fournis par les opérateurs de télécommunication... Chaînes privées et opérateurs n'ont pas souhaité réagir à la proposition de l'ancien Premier ministre... Affaire à suivre...

Source : AFP

Télévision

## TMP EN STAND BY

Le dossier de la Télévision Mobile Personnelle semble être au point mort... Opérateurs mobiles et chaînes de télévision sont toujours en désaccord quant au financement du projet, dont le lancement est toujours prévu pour 2009...

Les 13 chaînes retenues pour être diffusées via la technologie DVB-H, proposent que les opérateurs participent à hauteur de 87% dans la construction du réseau.

L'opérateur TDF propose un tarif de 3,5 millions d'euros par chaîne et par an pour couvrir seulement 30% de la population !

Les chaînes proposent également une rémunération des opérateurs pour chaque téléphone compatible vendu... Une rémunération de 17 euros à répercuter ou non sur l'abonné... Soit en une fois, soit en l'étalant. La même somme sera demandée aux fabricants de baladeurs vidéos comme les Archos, dès lors qu'ils seront pourvus d'une antenne DVB-H...



Déjà diffuseurs de la télévision via leur réseau 3G, les opérateurs en place, ne semblent guère enthousiastes aux propositions des chaînes. Et le CSA n'apparaît pas si pressé puisqu'il «souhaite laisser se dérouler les négociations sans les perturber»... Seulement face aux divergences, certaines chaînes iraient jusqu'à menacer les opérateurs mobiles de retirer leur diffusion via la 3G... La TNT mobile, ce n'est vraiment pas pour demain...

Source : La Tribune



FAI

## LES DÉÇUS DU CÂBLE UN PEU MOINS DÉÇUS...

L'association regroupant les abonnés de Numericable laissés-pour-compte, vient d'obtenir gain de cause devant le Tribunal Correctionnel de Meaux.

Et les accusations furent nombreuses. «Publicité mensongère, tromperie, vente forcée et diverses entorses aux règles de la vente à domicile et à distance»...

Au total, l'amende plutôt salée pour le cablo-opérateur, s'élève à 150 000 euros. Une condamnation qui sonne comme un avertissement pour les autres FAI, puisqu'elle a été possible suite au rassemblement de toutes les plaintes par l'association «Les Déçus du Câble»... Une manière de montrer que l'action de groupe est aussi possible en France... Possible et également utile puisque certaines plaintes isolées étaient restées sans réponse... Voilà donc peut-être le début des «class action» dans notre contrée...

Source : «Service Public» - France Inter

Internet

## SECRET STORY

Selon un sondage récent réalisé par l'institut Ipsos pour la CNIL, plus de sept français sur dix, jugeraient la protection de la vie privée sur Internet «insuffisante». Plus d'un tiers estime même que le niveau de protection n'est «pas du tout» satisfaisant.

Même s'ils s'exposent de plus en plus au travers de blogs parfois très personnels ou des sites communautaires, les français aimeraient donc plus de protection de leur vie privée sur la Toile. L'enquête sera utile pour la CNIL qui participera demain avec ses homologues européens, à une conférence qui aura pour thème : «La protection de la vie privée dans un monde sans frontières»...

Espérons que cette réunion permettra de trouver des solutions pour protéger davantage la vie privée des français et des européens...

Source : AFP

